

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022
À 20 heures à la salle des associations – Mardore

L'an Deux Mille Vingt-Deux et le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des associations de Mardore, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Étaient présents : Martin SOTTON, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Cédric CHALON, Suzanne AUGUET, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Bernard PEILLON, Jacqueline BERTHIER, Alain COTTIN, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Elisabeth PLAGNAL, Gabriel DEZAYE, Nicole COLUSSI, Angelo ROMANO, Christelle FABRE, Magali CHERPIN, Alexandre BOUDOT, Bénédicte CHIROL, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB, Jean-Michel MICHELOT
Absents excusés : Nathalie LIONS, Jean-Luc FRANCOIS, Aurélie CHUZEVILLE, Edouard BOST, Matthis CATTO
Secrétaire de séance : Gabriel DEZAYE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

À la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LES RAPPORTS

↳ Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB 2022) et présentation des projets 2022

Instauré par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R. le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-771 dite « loi NOTRe » du 7 août 2015 précise que le maire doit présenter, au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette présentation est suivie par un débat puis par un vote.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le rapport tel qu'annexé est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité **prend acte** du débat sur les orientations budgétaires 2022 présentées.

↳ Ouverture de crédits complémentaires

Afin d'assurer la continuité du service public sur la période de janvier à mars 2022, préalable au vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à certaines ouvertures de crédits sur la section d'investissement du budget 2022, tel que le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement en capital de la dette.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 16 décembre dernier a procédé à l'ouverture des crédits 2022 à hauteur de 742 690,32 € répartis sur diverses opérations.

La limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 étant fixée à 906 660,42 €, il est proposé à l'assemblée de compléter la délibération prise en date du 16 décembre 2021 par l'ouverture des crédits à hauteur de 150 000 € pour l'opération « 120 : Centre socio culturel, maison des associations » permettant ainsi la prise en charge, avant le vote du budget principal, des factures relatives aux travaux de réhabilitation d'une ancienne école en un espace socio-culturel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à compléter l'ouverture des crédits 2022 telle que présentée ci-dessus, à savoir l'inscription de 150 000 € pour l'opération « 120 : Centre socio culturel, maison des associations ».

↳ Demandes de subventions

Réaménagement des locaux des mairies annexes de Thizy et Bourg de Thizy

Suite à la création de l'Espace France Services, il convient de réorganiser les accueils de la mairie centrale et de la mairie annexe de Bourg de Thizy afin de rendre les services plus accessibles et fonctionnels. Ce projet consiste principalement en des travaux de réaménagement intérieur.

On profitera de ces aménagements pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un local pour les archives sera également créé.

L'extérieur aussi sera réaménagé avec une zone de stationnements dont une place adaptée aux personnes à mobilité réduite. Cette dernière sera prolongée par un cheminement jusque devant l'entrée du bâtiment.

Ce projet estimé à 374 189,44 € bénéficie d'un financement de 25 000 € de la part du Département au titre des appels à projet. Il est proposé de solliciter un financement auprès de l'état au titre de la DETR 2022 à hauteur de 60 %.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet tel que présenté, **approuve** le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions listées ci-dessus, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Réhabilitation d'une ancienne école en un espace socio-culturel – 3^{ème} tranche

Il est rappelé le projet de réhabilitation de l'ancienne école Jeanne d'Arc en un espace socio-culturel.

Projet estimé à 1 854 875 € hors taxes et décomposé en 3 tranches :

- Tranche 1 : Travaux conservatoires et préparatoires estimés à 713 049,00 €
- Tranche 2 : Travaux de réhabilitation pour une partie du bâtiment estimés à 562 263,00 €
- Tranche 3 : Travaux de réhabilitation pour la partie restante du bâtiment estimés à 579 563,00 €

Il est proposé, pour la 3^{ème} tranche des travaux, de solliciter les financements suivants :

- auprès de l'état au titre de la DETR 2022 à hauteur de 237 500 €
- auprès de la Région à hauteur de 50 000 €
- auprès du département du Rhône au titre des Appels à Projets 2022 à hauteur de 50 000 €
- auprès de la COR au titre des Fonds de Concours pour un montant de 50 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions listées ci-dessus, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Création d'un bâtiment associatif à Marnand

Parmi l'ensemble des projets menés par la commune, il est prévu la création d'un bâtiment associatif sur la commune déléguée de Marnand. Ce bâtiment sera conçu avec des matériaux favorisant les énergies renouvelables.

Ce projet estimé à 420 240,20 € peut prétendre à des financements de la part de l'Etat mais également de la Région au titre de l'appel à projet « Développer et promouvoir la construction en bois local ».

Il est donc proposé de solliciter les financements suivants :

- auprès de l'état au titre de la DSIL 2022 à hauteur de 126 000,00 €
- auprès de la Région à hauteur de 50 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions listées ci-dessus, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Mise en place de visiophone pour les établissements scolaires

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires et afin de répondre à une demande émanant des directeurs d'établissements, il est proposé l'installation de visiophones dans certains établissements scolaires. (Ecole primaire de Bourg de Thizy et Ecole de Marnand).

Ces travaux ont été estimés à 3 000 € hors taxes et pourraient prétendre à des financements au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
Il est proposé de solliciter un financement à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet de travaux ci-dessus ainsi que le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Extension du système de vidéo protection

Dans le cadre de la vidéoprotection de voie publique, il est proposé d'envisager des travaux visant l'optimisation des installations existantes ainsi qu'une extension du système de vidéo protection.

Ces travaux ont été estimés à 45 471,84 € hors taxes et pourraient prétendre à des financements au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Il est proposé de solliciter un financement à hauteur de 18 000,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet de travaux ci-dessus ainsi que le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

↳ Modification du règlement intérieur des élus – Droit d'expression des élus de la minorité

Actuellement, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, ont le droit de disposer d'un espace réservé à leur expression dans un bulletin d'information générale diffusé par la commune. Cette obligation s'étend désormais à tout support d'information diffusé par la commune, notamment les supports numériques, lorsque ces derniers présentent les caractéristiques d'un bulletin d'information générale sur la réalisation ou sur la gestion du conseil municipal. Cela concerne le site internet de la commune et également la page FaceBook.

Afin d'intégrer ces dispositions, il convient de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal et il est proposé de rédiger comme suit l'article 30 du dit règlement :

Article 30. Bulletin d'information générale :

Article L. 2121-27-1 du CGCT : dans les communes de 3.500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Ces dispositions s'appliquent à tout bulletin d'information générale actuel ou à venir, quelle que soit sa forme (y compris numérique) ou les modalités de sa publication, dès lors qu'il est destiné à la population de Thizy les Bourgs et qu'il est publié en tout ou partie sous la direction de la commune.

Dans le cas d'une publication papier du bulletin, l'espace consacré à l'expression des élus sera réparti comme suit :

- ¾ de page pour la majorité,
- ¼ de page pour l'opposition.

S'agissant des supports numériques d'information (site internet et page Facebook de la commune), l'espace dédié à l'expression de la minorité sera actualisés chaque mois. Les textes seront envoyés au service communication de la mairie entre le 1er et le 15 de chaque mois par mail.

Dans tous les cas, le Maire, Directeur de publication, ou l'adjoint délégué, veille à ce que les tribunes de la minorité soient distinctes des publications de la majorité et se réserve la possibilité, le cas échéant, de refuser tout texte diffamatoires ou contraires aux dispositions législatives ou réglementaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuver** le projet de modification du règlement intérieur du conseil municipal, **autorise** Monsieur le Maire à signer le document modifié.

↳ Groupement de commandes pour le sel de déneigement

A chaque saison hivernale, une certaine quantité de sel de déneigement est utilisée sur nos routes par les services techniques. Afin d'acheter ce sel au meilleur prix, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a proposé aux communes membres de constituer un groupement de commandes.

Il est envisagé de passer un contrat sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois.

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du marché. Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive. La Commission des achats sera celle du coordonnateur et donc celle de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

L Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à la fourniture et à la livraison de sel de déneigement avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et certaines Communes membres de cette intercommunalité, **décide** d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces qui s'y rapportent, **décide** de donner tous pouvoirs à Monsieur/Madame le Maire ou à son représentant pour l'exécution de la convention de groupement de commandes, **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

↳ Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

↳ Opération « Revitalisation des centres-bourgs »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide ANAH	Départ	Aide COR	Aide Comm.	Prime RENOV	CEE	Subv. Totale
BOURBON Albert	69240 THIZY LES BOURGS	21 067,43 €	Propriétaire occupant	Isolation du plancher bas laine de roche Chaudière à granulés ECS chaudière mixte bois			4 053 €	2 026,50 € Périmètre de dévelop.	6 411,56 €	4 362,88 €	16 853,94 €
DUPUY Teddy	69240 THIZY LES BOURGS	56 354,85 €	Propriétaire occupant	Isolation des combles ouate de cellulose, pare vapeur Isolation des murs fibre de bois, pare vapeur Menuiseries bois-alu PAC air/eau ECS PAC mixte	19 500,00 €	500,00 €	12 000,00 €	6 000,00 € Périmètre de dévelop.			38 000,00 €

↳ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut	Surface en m ²	Montant au m ²	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
ALEXANDRE Laurence	69240 THIZY LES BOURGS	20 206,05 €	Occupant	200 m ²	7 €	1 400 €	700 € Périmètre de développement	2 100 €

↳ Mise en place d'un « chéquier jeunes »

Le Pass' Clic proposé depuis vingt ans aux jeunes de la Commune pour des activités sportives et culturelles ne suscite plus beaucoup d'intérêt et est devenu caduc.

La municipalité souhaite poursuivre son action en faveur des jeunes avec un nouveau dispositif plus attractif : le chéquier jeunes qui permettra un accès facilité auprès de différents partenaires ; associations culturelles et sportives, commerces...

Pour cela, un « chéquier jeunes » à destination des jeunes domiciliés sur la commune est en cours d'élaboration. Des partenaires ont déjà accepté de s'associer à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** le principe de ce dispositif, **autorise** Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires et à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

↳ Convention d'adhésion au service commun COR-ADS pour l'instruction de certains dossiers d'autorisation de droit des sols

La commune adhère actuellement et ce depuis sa mise en place, au service commun « ADS » de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour l'instruction des dossiers de permis de construire, d'aménager, de démolir et les certificats d'urbanisme opérationnels.

La convention en vigueur arrive à échéance au 31/12/2021.

Il y a lieu de renouveler cette adhésion à partir du 1^{er} janvier 2022 en approuvant les termes de l'avenant proposé pour la période du 01/01/2022 au 28/02/2022 et la nouvelle convention à mettre en place à compter du 01/03/2022).

Le service commun ADS instruira pour le compte de la commune les dossiers suivants :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Certificat d'urbanisme opérationnel (CU.b/)

La commune aura pour mission quant à elle d'enregistrer, pré-instruire, faire les consultations, transmettre les dossiers au service instructeur et assurer les notifications des différents courriers et décisions aux pétitionnaires.

A titre exceptionnel, la commune pourra néanmoins transmettre certains dossiers dont elle assure l'instruction complète au service ADS, pour instruction (DP ou CU.a/ d'information).

La tarification de ces prestations sera à l'acte.

Pour information, les tarifs appliqués jusqu'au 31/12/2021 sont :

▪ Permis de Construire	225 €
▪ Permis de Démolir	96 €
▪ Permis d'Aménager	225 €
▪ Déclaration Préalable	80 €
▪ Certificat d'Urbanisme d'information (CUa/)	32 €
▪ Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB/)	96 €

Les tarifs restent inchangés au 01/03/2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les termes de la convention d'adhésion au service commun ADS, **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, **autorise** M. le Maire à signer l'avenant pour la période jusqu'au 28/02/2022 et **autorise** M. le Maire à signer la convention pour la période commençant à partir du 01/03/2022, **dit** que les crédits sont prévus au Budget.

↳ Vente d'un bâtiment communal « 16 rue Anatole France – rue du Nord – Thizy » Vente à M. Léonard LOFFREDA

La Commune a décidé d'optimiser le patrimoine communal en mettant en vente des terrains et bâtiments communaux ne portant plus d'intérêt particulier pour la commune.

M. Léonard LOFFREDA a proposé à la Commune, via l'agence PIETRAPOLIS, une offre d'achat pour un bâtiment communal situé « 16 rue Anatole France – rue du Nord – Thizy » et cadastré AB345, qui servait anciennement de local technique de stockage. Ce tènement, en très mauvais état, est classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme et secteur S1 (secteur d'intérêt urbain et architectural majeur) de l'AVAP en vigueur.

Vu l'offre de M. Léonard LOFFREDA pour acquérir ce tènement pour 5 000 €.

Vu l'avis des Domaines en date du 31/01/2022 estimant le bien à 5 000 €.

Vu le contexte, M. le Rapporteur propose de vendre ce bien au prix proposé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** cette vente, **fixe** le prix à 5 000 €, tous les frais de notaire, géomètre ou autres restant à la charge de l'acquéreur, La commission d'agence (3000 € ttc) sera réglée directement par la Commune à l'agence dès réception de facture, **autorise** M. le Maire à signer.

↳ Vente local et terrain « Champignon » à M. MALOWSKI

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, par délibération du 16/12/2021, de vendre le local communal situé « 2 rue Edouard Millaud », anciennement mis à disposition d'une association, à M. David MALOWSKI.

Ce tènement à détacher de la parcelle cadastrée AC 17 est classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme et secteur S1 (secteur d'intérêt urbain et architectural majeur) de l'AVAP en vigueur.

Après réflexion, M Malowski a sollicité la Commune pour acquérir également un morceau de terrain de 20m², attenant à cet immeuble, terrain donnant un extérieur à ce bien côté parc public et issu des parcelles cadastrées AC17 et AC246.

Vu l'offre de M. Daniel MALOWSKI pour acquérir ce tènement avec le terrain pour 19 000 €.

Vu l'avis des Domaines en date du 02/11/2021 estimant le bien à 17 000 €.

Vu le contexte, M. le Maire propose de vendre ce bien au prix proposé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** cette vente (immeuble + terrain), **fixe** le prix à 19 000 €, tous les frais de notaire, géomètre ou autres restant à la charge de l'acquéreur, **autorise** M. le Maire à signer.

↳ Vente de l'immeuble THOLY REGENERO « 16 rue du Petit Donjon » à Thizy à Mme Camille WALOCQ

La Commune a décidé d'optimiser le patrimoine communal en mettant en vente des terrains et bâtiments communaux ne portant plus d'intérêt particulier pour la commune.

L'ancien Immeuble THOLY REGENRO situé « 16 rue du Petit Donjon » et aujourd'hui occupé par un locataire, a été proposée à la vente auprès de plusieurs agents immobiliers locaux.

Ce tènement cadastré AB249 mesure 70m² au sol pour un logement de 44m². Il est classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme et secteur S1 de l'AVAP en vigueur.

Par délibération du Conseil Municipal du 02/11/2021, la vente de cet immeuble avait été autorisée au profit de M. et Mme KRAIEM Faycal et Nadège au prix de 20 000 € net vendeur.

Cette vente n'a malheureusement pas pu aboutir avant signature du compromis de vente chez le Notaire.

Toute nouvelle offre d'acquisition pour ce bien doit donc faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Vu l'offre de Mme Camille WALOCQ du 03/02/2022 pour acquérir ce tènement pour 20 000 € net vendeur se composant comme suit :

23 000 € comprenant 3 000 € de frais d'agence.

L'acquéreur s'engage à conserver le locataire dans le logement.

(loyer mensuel oct 2021 : 163.78 €).

Vu l'avis des Domaines en date du 20 octobre 2021 estimant le bien à 20 000 €.

Vu le contexte, je vous propose de vendre ce bien aux conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** cette vente, **fixe** le prix à 20 000 € net vendeur, les frais de notaire et géomètre restant à la charge de l'acquéreur, la commission d'agence (3000 €) sera réglée directement par la Commune à l'agence dès réception de facture, **autorise** M. le Maire à signer.

↳ Adhésion au nouveau Comité Social Territorial

Monsieur Le Maire expose que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un « Comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de l'ensemble ou d'une partie des communes membres et de l'ensemble ou d'une partie des établissements publics qui leur sont rattachés, de créer un comité social territorial compétent pour tous les agents de ces collectivités et établissements publics lorsque l'effectif global concerné est au moins égal à cinquante agents. »

De même, pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité social intercommunal comprenant : la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) et les communes suivantes : Tarare, Thizy les Bourgs, Cours, Amplepuis, Vindry-sur-Turdine ainsi que les établissements publics rattachés suivants : le CCAS de Tarare et le CCAS de Vindry-sur-Turdine.

Considérant les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1^{er} janvier 2022 :

- Communauté de l'Ouest Rhodanien : 172 agents
- Commune d'Amplepuis : 55 agents
- Commune de Cours : 50 agents
- Commune de Tarare : 145 agents
- Commune de Thizy les bourgs : 49 agents
- Commune de Vindry-Sur-Turdine : 49 agents
- CCAS de Tarare : 4 agents
- CCAS de Vindry-Sur-Turdine : 6 agents

Soit 530 agents

Qui permettent la création d'un Comité social territorial commun.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un Comité social territorial commun à la COR, les communes d'Amplepuis, Cours, Tarare, Thizy les bourgs, Vindry-Sur-Turdine et les CCAS de Tarare et Vindry-sur-Turdine

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **crée** un Comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) et des communes suivantes : Tarare, Thizy les Bourgs, Cours, Amplepuis, Vindry-sur-Turdine ainsi que des établissements publics rattachés suivants : le CCAS de Tarare et le CCAS de Vindry-sur-Turdine, **place** ce Comité social territorial commun auprès de la COR, **informe** Madame le Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Métropole de Lyon et du département du Rhône de la création de ce Comité social territorial commun, **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, **indique** que Monsieur Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↳ Création d'un poste de Conseiller numérique

Treize millions de Français ont des difficultés avec les usages numériques. L'Etat a donc lancé un appel à projet qui est la déclinaison opérationnelle du premier axe du plan de relance : le recrutement, la formation et le déploiement en activité de 4000 conseillers numériques. Il est opéré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (dite ANCT) pour le compte du secrétariat de l'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques. Il a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique.

Dans ce cadre, l'Etat finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques qui auront pour mission de :

- soutenir les Français dans leur usage quotidien du numérique,
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- rendre autonome pour savoir utiliser seul le numérique pour ses démarches administratives en ligne.

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge de l'Etat permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans. Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 50 000 euros par poste. La subvention est versée en trois fois : 20% sont versés dans le mois qui suit la signature de la convention, 30% 6 mois après la signature et les 50% restants 12 mois après la signature de la convention.

Ce dispositif comporte certaines obligations concernant l'activité du conseiller :

- il doit réaliser ses missions à temps plein,
- les activités sont gratuites pour les usagers,
- le conseiller doit consacrer du temps pour participer aux rencontres locales et nationales, ainsi que pour la formation continue,
- il doit revêtir une tenue vestimentaire dédiée (financée par l'Etat) pour les activités qu'il réalise.

En contrepartie du soutien de l'Etat, la structure s'engage à :

- mettre tout en œuvre pour sélectionner le candidat dans les meilleurs délais suivant la validation de sa candidature,
- signer dans les meilleurs délais après cette sélection, un contrat de projet avec le candidat,
- réaliser un dossier de demande de subvention,
- laisser partir le conseiller recruté en formation,
- mettre à disposition du conseiller les moyens et équipements nécessaires pour réaliser sa mission (tenue, ordinateurs, téléphone...)
- fournir les éléments demandés permettant un suivi de l'activité du conseiller,
- répondre aux éventuelles sollicitations de l'Etat afin de compléter le dossier de financement de la formation.

La commune de Thizy les Bourgs souhaite bénéficier de ce dispositif pour l'Espace France Service.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie C (adjoint administratif) sous la forme de contrat de projet afin de mener à bien le projet suivant : Dispositif conseiller numérique France Services pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2022.

La rémunération sera déterminée selon un indice équivalent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **crée** emploi non permanent de conseiller numérique de catégorie hiérarchique C, à travers un contrat de projet d'une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2022 (art. 3 II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984), **sollicite** le soutien financier de 50 000 € par poste auprès de l'Etat, **inscrit** au budget les crédits correspondants, **autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce dispositif.

↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Location des biens communaux :

- Résiliation du bail de location de l'appartement situé 4 route de Marnand entre la commune et l'association CAPSO au 20 février 2022.

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Acquisition case columbarium n° 21 : Famille FURNON pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 1341 : Famille LAGOUTTE pour une durée de 30 ans
- Acquisition concession n°1 309 : Famille ARNOUX pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n°578 : Famille BOURNET pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 1373 : Famille GUADAGNINO pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1310 : Famille LAFOND pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 1311 : Famille SALMI pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de La Chapelle de Mardore :

- Renouvellement concession n° 143-144 : Famille LACOTE-CHAMPALLE pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 121-122 : Famille BILLET pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Thizy :

- Renouvellement concession n° 981 : Famille LABRANCHE GUEBLI pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 893 : Famille BERTHIER POIZAT pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 654 : Famille DEPAY pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 603 : Famille MAINAND BERTHIER pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Renouvellement concession n° 294 : Famille DELAY pour une durée de 30 ans

↳ Remboursement de sinistres :

Assurances/Tiers	Sinistres	Remboursements
MMA	SINISTRE 2021-05 : Clôture city stade de Bourg de Thizy	3 720,00 €

↳ Finances :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2022 à hauteur de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne. **Taux d'intérêt** : €str + marge de 0,33 % - **Commission de non utilisation** : 0,04 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique des intérêts. **Frais de dossier** : 600 €

↳ Adhésion aux organismes extérieurs :

- Association des Maires de France	1 858,89 €
- AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)	566,00 €
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)	400,00 €

↳ Notification de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE LA NOTIFICATION	DUREE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
ASSURANCES LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS	GROUPAMA RHONE ALPES 50 Rue de St Cyr 69009 LYON	28.12.2021	4 ANS	31 244,36 €
ASSURANCES LOT 2 RESPONSABILITE CIVILE	GROUPAMA RHONE ALPES 50 Rue de St Cyr 69009 LYON	28.12.2021	4 ANS	2615,94 €

ASSURANCES LOT 3 PROTECTION JURIDIQUE	PILLIOT ASSURANCES Rue de Witternesse 62120 AIRE SUR LA LYS	28.12.2021	4 ANS	848,00 €
ASSURANCES LOT 4 AUTO FLOTTE ET AUTO MISSION	GROUPAMA RHONE ALPES 50 Rue de St Cyr 69009 LYON	28.12.2021	4 ANS	18 379,74 €
ASSURANCES LOT 5 INDIVIDUELLE ACCIDENTS	GROUPAMA RHONE ALPES 50 Rue de St Cyr 69009 LYON	28.12.2021	4 ANS	753,98 €

↳ Avenant de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT	MONTANT DU MARCHÉ HT
REQUALIFICATION DES TRAVERSEES DE MARDORE ET LA CHAPELLE DE MARDORE	EIFFAGE	Déclaration de sous traitance : FOUILLET	23 861,65 €	585 351,00 €
AMENAGEMENT DES TRABOULES	EIFFAGE	Déclaration de sous traitance : FOUILLET	4569,18 €	
AMENAGEMENT DES TRABOULES	EIFFAGE	Déclaration de sous traitance : MALOWSKI	35 000 €	Tranche Ferme 70 590,20 € Tranche optio 87 854,50 €

↳ Devis :

Référence	Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
2021000537	GRAIL	JANTE ET FILTRE A GASOIL FORD TRANSIT BR133WZ	15/12/2021	266,46
2021000538	DEVELAY	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE BGTH	16/12/2021	596,62
2021000539	DEVELAY	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE BGTH	16/12/2021	61,94
2021000540	LOCAMUC PARTEO	LOCATION TRACTOPELLE DU 13 AU 17,11,21	17/12/2021	600,00
2021000541	THEMI DEPANNAGE	INSTALLATION NOUVELLE REGUL SACRISTIE EGLISE BGTH ET DEPOSE RADIANTS INFRAROUGE	27/12/2021	3378,38
2021000542	SCIERIE LION	FOURNITURE DE PLANCHES POUR BOULODROME TH	27/12/2021	210,00
2021000543	NEW REST	1531 REPAS CANTINE ECOLES DEC	31/12/2021	5120,20
2022000000	GRAIL	REPLACEMENT PNEU ABIME NISSAN CABSTAR DE LOCAMUC	03/01/2022	160,80
2022000001	BUFFIN GARAGE	PNEUS RENAULT MIDLUM 898-AFT-69	03/01/2022	558,00
2022000002	EUROPE SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	06/01/2022	2439,16
2022000003	TRONCY FLORE-01	PIECES POUR MATERIELS CTM	06/01/2022	72,26
2022000004	DEFIBTECH	ELECTRODES POUR DEFIBRILLATEURS	06/01/2022	643,68
2022000005	LOCAMUC PARTEO	FOURNITURES ENTRETIEN VEHICULES ET BENNES	06/01/2022	243,62
2022000006	TRONCY FLORE-01	ENTRETIEN TONDEUSES	06/01/2022	641,46
2022000007	CASAL SPORT - 01	HARNAIS D'ESCALADE	06/01/2022	201,95
2022000008	EXPE SPELEMAT	CORDE DE RAPPEL	06/01/2022	273,84
2022000009	MAGUY HORTICOLE	FLEURISSEMENT 2022	10/01/2022	1394,13
2022000010	SERRES DE COMMI	FLEURISSEMENT 2022	10/01/2022	803,44
2022000011	SERRES DE COMMI	FLEURISSEMENT 2022	10/01/2022	1340,35
2022000012	SOUFFLET VIGNE	FLEURISSEMENT 2022	10/01/2022	183,28
2022000013	DA COSTA Casimi	CHANGEMENT CREMONE PORTE SESSAD	13/01/2022	228,00
2022000014	KONE	CARTE GESTION CABINE ASCENSEUR SFD THIZY	13/01/2022	1135,20
2022000015	PERONNET FRERES	REPARATION FUITE EAU REGARD LA CHAPELLE DE MARDORE	13/01/2022	48,00
2022000016	PERONNET FRERES	REGLAGE THERMOSTAT LOGEMENT GENDARMERIE	13/01/2022	44,00
2022000017	PERONNET FRERES	FOURNITURE MANCHONS ACIER POUR CTM	13/01/2022	17,82

2022000018	PERONNET FRERES	REPARATION CHAUDIERE LOGEMENT B.DENIS MARDORE	13/01/2022	370,59
2022000019	THERMIS DEPANNA	REPARATION CHAUDIERE MAIRIE BGTHIZY	13/01/2022	274,66
2022000020	LEPINE FRERES	REPARATION RADIANTS GAZ SALLE POLYVALENTE MARDORE	13/01/2022	2130,44
2022000021	EURO MAINTENANC	REPARATION BALAYEUSE	13/01/2022	2319,29
2022000022	SAGELEC	FOURNITURE CONSOMMABLES POUR WC PUBLICS AUTOMATIQUES	13/01/2022	790,61
2022000023	CHUZEVILLE ETS	FOURNITURES POUR CLOTURE ECOLE DU CHATEAU BGTHIZY	13/01/2022	227,10
2022000024	THEVELEC	REMPLACEMENT DISJONCTEUR CHAUFFERIE ECOLS JOSEPH DEPIERRE	13/01/2022	365,21
2022000025	DIVERCITIES	MISSION MO POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE 12 ERP	18/01/2022	23940,00
2022000026	THEVELEC	INSTALLATION GACHE ELECTRIQUE POUR PORTE LATERALE ET INSTALLATION PLATINE CD EGLISE THIZY	18/01/2022	948,49
2022000027	PERONNET FRERES	REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AU FOYER DES ANCIENS TH	18/01/2022	3827,40
2022000028	RAQUIN GILLES	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE THIZY - JANVIER	18/01/2022	381,81
2022000029	JL SYSTEMS	LICENCE STANDARD AUTOMATIQUE TH	18/01/2022	532,80
2022000030	EUROPE SERVICE	FOURNITURE RETROVISEUR POUR BALAYEUSE	18/01/2022	286,63
2022000045	MG LOCATION SER	FOURNITURE D UN CAMION RENAULT MASTER 165CV	18/01/2022	31423,76
2022000046	MG LOCATION SER	EQUIPEMENT CAMION RENAULT MASTER D UN BRAS HYDRAULIQUE	18/01/2022	19968,00
2022000032	CARROSSERE GRAN	REMPLACEMENT PLATINE LEVE VITRE PEUGEOT PARTNER FT-984-AR	19/01/2022	30,89
2022000033	CHUZEVILLE ETS	MARCHE PIEDS ECOLE MATHILDE OVIZE	19/01/2022	184,42
2022000034	LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES JANVIER 2022	19/01/2022	183,77
2022000035	LOCAMUC PARTEO	NACELLE 20 M DU 19 AU 20-01-2022	21/01/2022	356,40
2022000036	SOCOTEC	VERIFICATION SYSTEME SECURITE INCENDIE SALLE ECM	21/01/2022	360,00
2022000037	LOCAMUC PARTEO	MINI PELLE DU 17 AU 20-01-2022	24/01/2022	939,02
2022000038	ROCK	92262-FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT 20.01.2022	24/01/2022	1868,40
2022000039	LE KOMBI	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BGTH -JANVIER	24/01/2022	398,70
2022000040	OLIVIER NET	NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX 2022 - PRESTATIONS ANNUALISEES	24/01/2022	45775,20
2022000041	DOC?UP	CARTOUCHES ENCRE POUR MACHINE A AFFRANCHIR LE COURRIER	27/01/2022	468,00
2022000042	LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES FEVRIER 2022	27/01/2022	180,00
2022000043	ED. SED	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARDORE	27/01/2022	179,00
2022000044	PHARMACIE CENTR	TROUSSES PPMS ECOLE MATHILDE OVIZE	28/01/2022	39,00
2022000047	LOCAMUC PARTEO	NACELLE ARAIGNEE 15 M LE 25-01-2022	31/01/2022	345,00
2022000048	DA COSTA Casimi	REVISION MENUISERIES EXTERIEURES GENDARMERIE	31/01/2022	216,00
2022000049	GARNIER	PNEU TRACTEUR NEW HOLLAND	31/01/2022	1740,00
2022000050	BOYER ELAGAGE	ELAGAGE TAILLE ET ENTRETIEN BOIS	31/01/2022	4344,00
2022000067	NEWREST RESTAUR	2492 REPAS CANTINE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE TLB - JANVIER 2022	31/01/2022	8334,12
2022000051	THEVELEC	TROUSSEAU CLES ELECTRIQUES POUR CTM	01/02/2022	43,63
2022000052	PAREDES	FOURNITURE DE PRODUITS D ENTRETIEN	02/02/2022	2891,64
2022000053	LOCAMUC PARTEO	TRACTO PELLE DU 04-01 AU 31-01-2022	02/02/2022	2325,60
2022000054	ASSA ABLOY	CARTE ELECTRIQUE MOTEUR PORTAIL GARAGE CTM	02/02/2022	1199,34
2022000055	EUROPE SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	02/02/2022	1298,92
2022000056	LIS INCENDIE SE	ELECTRODES POUR DEFIBRILLATEUR	02/02/2022	556,80
2022000057	REALITES URBAIS	MO REQUALIFICATION DE VOIRIE RUE CHRISTOREE	03/02/2022	22440,00
2022000058	TRONCY FLORE-01	REPARATION DIVERS MATERIELS POUR ESPACES VERTS	03/02/2022	353,94
2022000059	OLIVIER NET	ENTRETIEN MEDIATHEQUE THIZY	04/02/2022	1944,00
2022000060	OLIVIER NET	ENTRETIEN BIBLIOTHEQUE BGTHIZY	04/02/2022	2217,60
2022000061	OLIVIER NET	ENTRETIEN PARTIES COMMUNES ILOT JEAN JAURES	04/02/2022	2217,60

2022000062	LEPINE FRERES	PIECE POUR CHAUDIERE BOIS MARDORE	04/02/2022	505,85
2022000079	DEVELAY	1445320 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARDORE	04/02/2022	262,75
2022000063	POIZAT GARAGE	FOURNITURE D UN VEHICULE CITROEN C3 POUR RESPO SERVICE TECHNIQUE	07/02/2022	10600,00
2022000064	LOCAMUC PARTEO	TRACTOPELLE DU 02 AU 04-02-2022	07/02/2022	336,60
2022000065	BEZACIER	REPLACEMENT TOITURE RAM DERRIER PROPRIETE BIDOT	08/02/2022	15904,70
2022000066	BRIGADES VERTES	DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIE DE MAI A OCTOBRE 2022	08/02/2022	11000,00
2022000068	DA COSTA Casimi	DEPANNAGE VOLETS ROULANTS GENDARMERIE	10/02/2022	81,00
2022000069	LOCAMUC PARTEO	TRACTOPELLE LE 09-02-2022	10/02/2022	151,80
2022000070	LSC MAINTENANCE	FOURNITURE SERRURE PORTE D'ENTREE TENNIS	10/02/2022	318,00
2022000071	LARUE	REPLACEMENT DISJONCTEUR CHAUFFERIE CENTRE SOCIAL	10/02/2022	532,22
2022000072	ROCHE SARL	REPARATION TOITURE BOUCHERIE MARCHAND	10/02/2022	1570,80
2022000073	SEALIFT	FOURNITURE ET POSE D UN MODULE GSM ASCENSEUR PASSERELLE 27 29 RUE JJAURES TH	11/02/2022	506,40
2022000074	LIS INCENDIE SE	FOURNITURE ET POSE D EXTINCTEURS LOCAUX ASSOCIATIFS	11/02/2022	675,96
2022000075	GARNIER SA	LAME DE DENEIGEMENT POUR TRACTEUR CLASS	11/02/2022	1347,00
2022000076	COLL EQUIP	FOURNITURE D ISOLOIRS PMR ET URNES	15/02/2022	979,20
2022000077	PEPINIERES	PLANTATIONS ROND-POINTS TLB	16/02/2022	983,79
2022000078	ABS COMMUNIC	LOGOS POUR DIVERS VEHICULES	16/02/2022	204,36
2022000080	TRONCY FLORE-01	REVISION ETESIA HYDRO 100	17/02/2022	379,45
2022000081	TRONCY FLORE-01	OUTILLAGE ESPACES VERTS	17/02/2022	1373,46
2022000082	LEPINE FRERES	DEPANNAGE CHAUDIERE SALLE POLYV MARDORE	18/02/2022	594,38
2022000083	BERGER LEVRAULT	FOURNITURE DE 5000 ENVELOPPES PERSONNALISEES POUR ENVOI CARTES ELECTORALES	21/02/2022	259,62
Total				260447,71

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Fait à Thizy les Bourgs, le 7 mars 2022

Le Maire,

Martin SOTTON

